

## **Pour une transition écologique adaptée à notre territoire**

Un projet débuté en 2013 attire notre attention, nous élu.es du groupe écologiste, gauche citoyenne, UDB : l'installation sur la commune de Ploufragan d'une usine de méthanisation par la société VolV Biomasse. La centrale de Ploufragan valoriserait un gisement de 36 000 tonnes par an (98.6t/j) et produirait 11 900 Nm<sup>3</sup>/jour de biogaz qui serait injecté dans le réseau de GRDF. Or il s'agit du même propriétaire que celui de l'usine de Châteaulin, près de Quimper, responsable le 20 août dernier d'une pollution des eaux de l'Aulne privant 180 000 personnes de ce bien vital pendant plusieurs jours. D'autres incidents sur des méthaniseurs en Bretagne ont eu lieu, Geotexia à Saint-Gilles-du-Mené (22) en 2019 par exemple, dont la presse a largement fait écho.

Les premières étapes du projet ont déjà été franchies (vente du terrain par Saint-Brieuc Armor Agglomération) mais il n'est pas trop tard pour s'emparer du sujet, si important pour l'avenir énergétique, agricole et climatique de notre territoire.

Avant de revenir sur le projet en lui-même, il nous semble important d'expliquer comment fonctionne un méthaniseur. C'est une cuve dans laquelle on insert des déchets, principalement des effluents d'élevage (fumier), mais aussi des boues et graisses ; des déchets végétaux et des cultures principales telles que le maïs par exemple. En l'absence d'oxygène, grâce aux bactéries, cette matière organique se dégrade et produit un mélange gazeux composé essentiellement de méthane et de dioxyde de carbone et un co-produit, le digestat, utilisé comme fertilisant. )

Nous nous interrogeons sur l'adéquation d'un tel projet avec les orientations prises par les collectivités de notre territoire en faveur de la transition écologique. De fait, la méthanisation développe l'élevage hors sol intensif en offrant un débouché aux surplus de production et d'effluents. Les trajectoires fixées par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour l'échelle nationale et par notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour l'échelon local sont donc incompatibles avec ce modèle de méthanisation.

Par ailleurs, la méthanisation est contraire à la transition agricole de notre territoire. Nous avons la volonté de tendre vers une autonomie en protéines végétales tant pour notre élevage que pour la consommation humaine. Or, la méthanisation, par l'exigence de rentabilité qu'elle induit conduit à l'accaparement des terres agricoles et au développement de stratégies de cultures énergétiques (maïs par exemple).

Enfin, la méthanisation ne règle pas le problème de l'azote car Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme. Avec ce projet, nous nous retrouvons avec 142 tonnes d'azote par an à épandre en grande partie dans le Bassin Versant Algues Vertes. Et nous devons prendre en compte ce paramètre primordial pour la qualité de nos eaux et les risques sanitaires qui en découlent.

Compte-tenu de l'actualité, nous avons plusieurs inquiétudes. Elles concernent :

- les impacts pour les cours d'eau et les sols qui se trouvent à proximité du site et des zones d'épandage
- l'état agronomique des exploitations agricoles qui vont fournir cette usine
- la provenance des importations hors région de matières organiques prévues dans le projet. Les importations représentent 10% de la matière utilisée.
- Les nuisances olfactives et sonores engendrées par une telle usine. 12 Poids Lourds par jour, ce n'est pas rien.

- La traçabilité et le suivi des risques sanitaires dus à une telle usine (effet du gaz sur la santé humaine ou du transport routier généré vu qu'il y a des habitations à 550mètres, etc.)

Il faut noter que la Centrale Biométhane de Saint-Brieuc-Ploufragan traiterait moins de 100t/j de déchets, elle n'est donc soumise à qu'à enregistrement en préfecture et non autorisation. Le principe de l'auto-contrôle s'applique donc pour ce type d'activité ICPE (installation classée pour l'environnement) : le projet est soumis à examen au cas par cas et non à évaluation environnementale systématique. Un motif d'inquiétude supplémentaire.

Nous, élu.e.s, demandons des garanties à la société Vol-V biomasse afin de s'assurer de la préservation de notre environnement pour nos concitoyen.nes, pour les générations futures et le vivant. Pour cela, nous souhaitons que soient explicités :

- le plan d'épandage prévu et sa corrélation avec les bilans d'azote réalisés dans les exploitations agricoles recevant le digestat (ndlr liquide contenant les résidus de la méthanisation et donc de grandes quantités d'azote) car la qualité des sols est essentiel pour l'autonomie alimentaire de notre territoire et la pérennité des exploitations agricoles
- le ratio entre la production effective d'énergies renouvelables sortie de cette usine et l'utilisation d'énergies fossiles nécessaire pour parvenir à produire in fine (i.e. Dérivés de pétrole utilisés dans la production des cultures – fertilisants, pesticides, carburant ; carburant utilisé pour l'acheminement des matières dans le cœur de l'usine ; etc.) afin de pouvoir évaluer son réel intérêt dans la transition énergétique de notre territoire
- de connaître le modèle de gouvernance afin que les élu.es et citoyen.nes puissent avoir un droit de regard dans cette usine
- la durée de vie d'une telle usine et les engagements de la société propriétaire pour son démantèlement.

Nous souhaitons relancer la réflexion sur le bouquet d'énergies renouvelables à développer pour notre territoire et également sur le modèle de la méthanisation. En effet, nous avons des réserves sur la partie agricole.

Nous sommes favorables à une méthanisation à plus petite échelle où l'on valorise les déchets verts de proximité ainsi que les déchets industriels locaux qui ont un réel intérêt énergétique comme les boues et les graisses (ce qui n'est pas le cas des effluents d'élevage – car ils sont composés majoritairement d'azote, élément qui ne permet pas la méthanisation (qui se fait à partir de l'élément carbone)).

Nous approuvons la méthanisation dans les exploitations agricoles de notre territoire quand elle est pensée en globalité avec le système et permet de maintenir l'exploitation agricole comme une entité de production agricole durable.

Nous sommes pour une réflexion menant notre territoire vers une sobriété énergétique secondée par une production énergétique indépendante des énergies fossiles. Nous sommes pour une transition énergétique menée en co-construction avec tous les acteurs de notre territoire.

Les élu.es du groupe Ecologiste-Gauche citoyenne-UDB  
à Saint-Brieuc Armor Agglomération.